



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B3.11 (Nouvel organisme nuisible), B3.12 (Nouvel hôte)

Numéro de référence :	2007-2481
Demande :	Catégorie B, sous-catégories B3.11 (Nouvel organisme nuisible), B3.12 (Nouvel hôte)
Produit :	Phéromone de confusion sexuelle Isomate-P
Numéro d'homologation :	27141
Matière active (m.a.) :	Acétate de (Z,Z)-3,13-octadécadién-1-yle (80,4 % p/p) Acétate de (E,Z)-3,13-octadécadién-1-yle (3,3 % p/p)
Numéro de document de l'ARLA :	1427000

Contexte

La phéromone de confusion sexuelle Isomate-P (Isomate-P Pheromone mating disrupter) est homologuée depuis le 13 mai 2002 pour perturber l'accouplement du perceur du pêcher (*Synanthedon exitiosa*) dans les pêchers, les nectariniers, les cerisiers, les pruneautiers, les pruniers et les abricotiers. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de la phéromone Isomate-P afin d'y inclure la possibilité d'utiliser le produit sur les pommiers, les poiriers, l'aubépine et les sorbiers dans le but d'empêcher l'accouplement de la sésie européenne du pommier (*Synanthedon myopaeformis*). Isomate-P est présenté dans un distributeur en plastique sous forme de tube, contenant chacun 37,8 mg du produit. Pour l'utilisation proposée, on installe 250 à 625 distributeurs (de 9,5 à 23,6 g m.a.) par hectare, dans les branches, environ à mi-hauteur de l'arbre, avant l'apparition de la sésie au printemps. Il est possible d'effectuer une installation par an. Le profil d'emploi proposé, notamment la dose d'application et le calendrier de traitement, est identique à celui pour lequel l'utilisation du produit est déjà homologuée.

Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

Évaluation sanitaire

La catégorie d'utilisation et le profil d'emploi, notamment la dose d'application et le calendrier de traitement, proposés pour lutter contre la sésie européenne du pommier sur ses hôtes (pommiers, poiriers, aubépine et sorbiers), sont identiques à ceux pour lesquels l'utilisation du produit est homologuée. Cette nouvelle utilisation ne devrait pas accroître le risque pour la santé humaine; par ailleurs, ni l'exposition professionnelle, ni l'exposition après l'application, ni l'exposition occasionnelle, ni l'exposition aux résidus dans les aliments ne devraient augmenter avec cette utilisation par rapport à celle qui est homologuée. Les exigences en matière de données sur la santé pour cette nouvelle utilisation sont remplies.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification à la catégorie d'utilisation, au nombre d'applications et à la dose d'application du produit dont l'utilisation est homologuée.

Évaluation de la valeur

Un essai sur l'efficacité présenté à l'appui de l'ajout d'un organisme nuisible et d'un hôte a été examiné. L'essai visait à déterminer le nombre de sésies européennes du pommier capturées dans des pièges Delta contenant un appât de phéromone ordinaire du perceur du pêcher soit en dose simple, soit en dose triple. Des distributeurs d'Isomate-P ont été installés à raison de 250 pièges/ha. En une saison entière, on a capturé 98 % moins de sésies du pommier dans les vergers dans lesquels on avait installé des distributeurs d'Isomate-P que dans ceux où il n'y en avait pas. Avec les pièges Delta appâtés avec une dose simple de phéromone ordinaire, en tout 5 sésies ont été capturées dans les vergers traités avec Isomate-P et 28 dans le verger témoin (sans Isomate-P), tandis qu'avec les pièges appâtés avec une triple dose de phéromone ordinaire, on a pu capturer 4 sésies dans les vergers traités avec Isomate-P et 546 dans le verger témoin (sans Isomate-P). Ces résultats semblent indiquer que la perturbation de la communication entre le mâle et la femelle de la sésie du pommier est efficace comme moyen de lutte.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de la phéromone de confusion sexuelle Isomate-P afin d'y inclure la possibilité d'utiliser le produit sur les pommiers, les poiriers, l'aubépine et les sorbiers pour perturber l'accouplement de la sésie européenne du pommier (*Synanthedon myopaeformis*).

Références

A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

PMRA Document Number	Reference
1397775	2007, Part 10, Value of an EP - Application for an addition of a minor use, DACO: 10.1, 10.2.2, 10.2.3.1
1397780	2007, Part 10, Value of an EP - Efficacy of Isomate-P against Apple Clearwing Moth, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.